

Image not found or type unknown



# licenciement pour faute grave transport routier

Par **mgnum67**, le **16/12/2010** à **10:29**

bonjour Je viens d'etre licencié pour faute grave suite a une suspension de permis de conduire pendant mon temps de vie personnel. IL ne m'a donc pas été payé d'indemnités de licenciement ni ma période de mise a pied conservatoire . Est ce normal ? Je vous précise également que mon employeur m'a proposé lors de notre entretien une suspension de mon contrat de travail de la durée de ma suspension de permis . N'est ce pas contradictoire avec la faute grave..? Précision supplémentaire : j'étais chauffeur routier . Merci a l'avance de me renseigner sur mes droits .